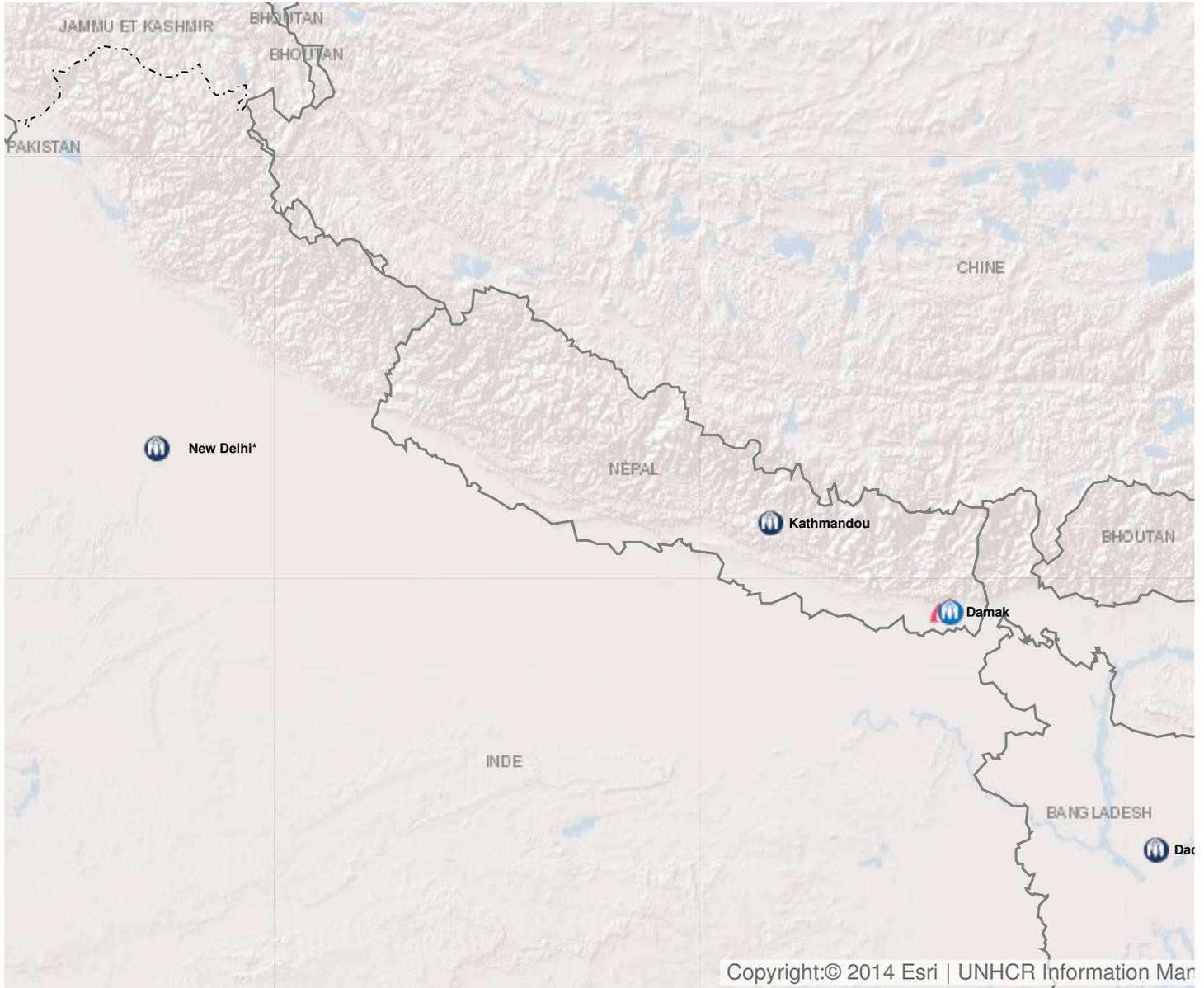


Rapport de fin d'année 2016

Généré le 18/10/2017

Opération: Népal



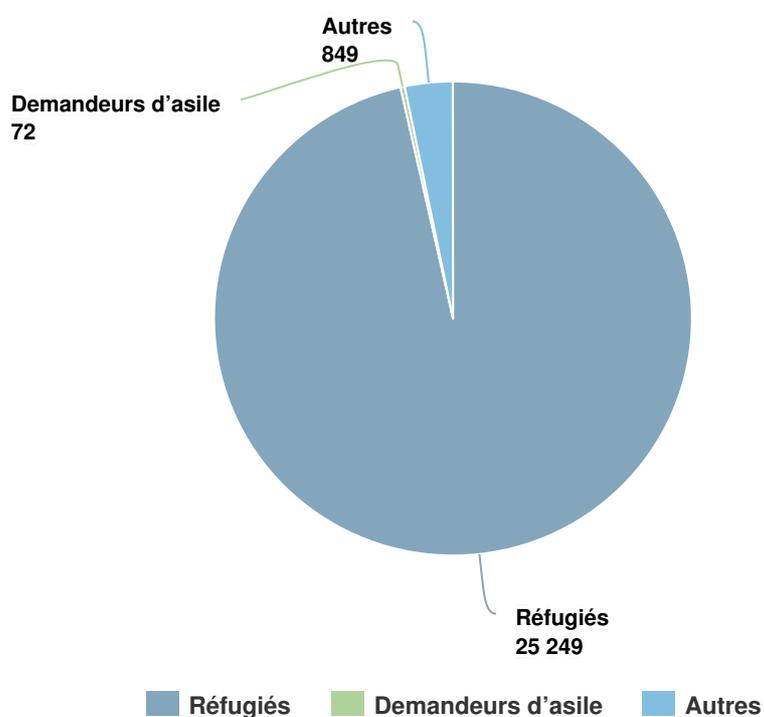
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **21 %** EN **2016**

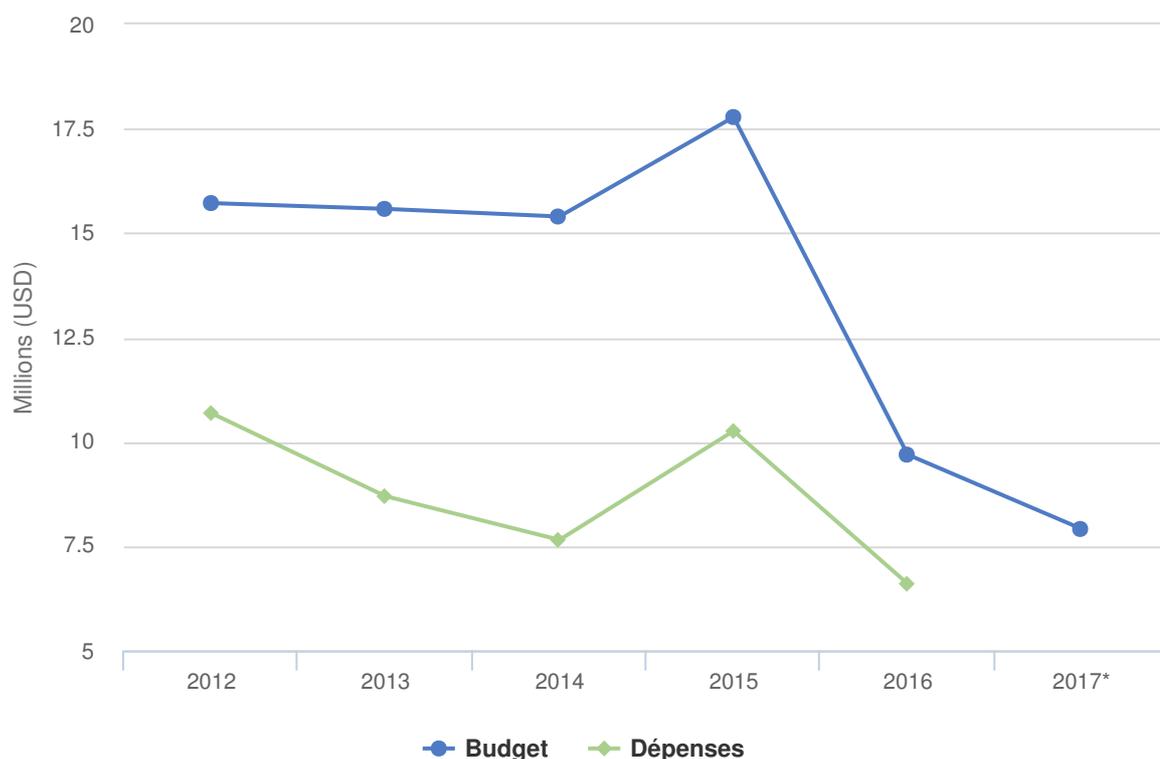
2016 26,170

2015 33,068

2014 39,012



Budgets et Dépenses - Népal



Contexte opérationnel en 2016

En 2016, le HCR a renforcé ses efforts pour trouver des solutions en faveur des réfugiés, en mettant davantage l'accent sur l'autosuffisance, les approches communautaires et les partenariats stratégiques. En collaboration étroite avec les autorités nationales, le HCR a soutenu des projets qui ont bénéficié à la fois aux réfugiés et aux communautés hôtes dans les domaines de l'éducation, de la santé, des moyens d'existence, des énergies renouvelables et de la protection. Le HCR s'est aussi engagé dans plusieurs initiatives pour garantir l'identité juridique et promouvoir l'enregistrement des personnes relevant de sa compétence. Se fondant sur les réformes législatives positives de 2015, l'Organisation et ses partenaires ont continué de donner des conseils juridiques pour faire en sorte que les dispositions relatives à la citoyenneté et l'état civil se rapprochent des normes internationales.

Tendances démographiques en 2016

- Avec la conclusion du programme de réinstallation à grande échelle, près de 108 000 réfugiés bhoutanais avaient été réinstallés fin 2016, dont plus de 6 700 départs de réfugiés rien qu'en 2016.
- La population qui restait dans les camps fin 2016 dépassait à peine les 11 000 personnes, ce qui représente une réduction substantielle du nombre total de réfugiés au Népal, grâce au partage international de la charge et à la solidarité entre pays.
- Le HCR a facilité la protection et stimulé une autosuffisance accrue pour près de 600 réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain, qui sont originaires de plus de 12 pays différents.

Réalisations

Chiffres clés :

- **100 %** des réfugiés au Népal avaient accès aux services de santé essentiels, avec des mécanismes bien établis pour les transferts vers les services secondaires et tertiaires.

- **90 %** des enfants réfugiés au Népal ont été inscrits dans l'enseignement primaire.
- **5 850** réfugiés ont présenté une demande de réinstallation, dépassant ainsi l'objectif initial de 1 000 personnes. Parmi les réfugiés dont le dossier était déjà en cours, 6 726 ont été acceptés et ont quitté le Népal, soit un chiffre nettement supérieur à la cible de départs, fixée initialement à 4 000 par l'organisation .

Principales réalisations :

- Avec la conclusion du programme de réinstallation de grande envergure pour les réfugiés bhoutanais en 2016, le HCR a lancé une stratégie triennale pour rechercher des solutions de remplacement, en étroite collaboration avec le Gouvernement, les Nations Unies et les ONG partenaires.
- Les équipes spéciales interinstitutionnelles ont préparé et appliqué des plans de travail dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des moyens d'existence et de la protection, qui ont bénéficié aussi bien aux réfugiés qu'aux communautés hôtes.
- Le HCR et ses partenaires ont examiné les critères de vulnérabilité et les besoins des réfugiés. Ils ont développé l'assistance en espèces, ont rationalisé les services parallèles et, lorsque c'était possible, ils ont intégré les réfugiés dans les services locaux et les projets des partenaires.
- Les réfugiées enceintes ont eu accès au programme national de maternité sans risque, ce qui leur a permis de bénéficier de services de soins prénatals, obstétricaux et postnatals.
- Une campagne de vaccination massive de plus de 1 800 enfants de moins de cinq ans a été réalisée par les autorités sanitaires locales dans les camps, obtenant une couverture vaccinale de 95,91 pour cent.

Besoins non satisfaits

- En élargissant ses partenariats, notamment dans le contexte du développement, le HCR a tiré le meilleur parti de son budget et a dans l'ensemble répondu aux besoins non satisfaits. Certaines lacunes sont néanmoins demeurées au niveau des abris et des sites, en particulier pour la population de réfugiés bhoutanais dans les camps.
 - Les restrictions imposées sur le travail des réfugiés dans le secteur formel ont obligé le HCR et ses partenaires à mettre en place des options créatives pour relever les défis dans les secteurs des moyens d'existence et de l'autosuffisance, tout en concentrant l'assistance matérielle et en espèces sur les plus vulnérables.
-